



Les cahiers d'histoire

Volume 2

numéro 1

La plongée sous-marine

Par Régis Émond, escouade de plongée sous-marine
Unité d'urgence secteur est

C'est au policier retraité Charles Sarrazin que l'on doit la mise sur pied d'une escouade permanente de plongée sous-marine à la Sûreté. Il aura mis cinq ans pour convaincre son employeur de former une telle escouade en 1971, la première du genre dans l'ensemble des services policiers du Québec.

Le parcours d'un pionnier

Entré en fonction en 1961, Charles Sarrazin y demeure 25 ans. Lorsqu'il termine sa formation policière de base à la Palestre nationale, on lui offre d'enseigner en raison de sa performance exceptionnelle. Cet athlète professeur d'éducation physique est aussi amateur de plongée sous-marine. Il enseigne pendant deux ans à l'École de police où il fait la connaissance, en 1962, du sergent Maurice Lamoureux. Ce policier est le premier de la Sûreté à plonger avec son propre équipement dans le cadre de son travail alors que la fonction de plongeur n'existe pas dans l'organisation. Leur passion commune les lie d'amitié. Les agents Sarrazin et Lamoureux participent par la suite, ensemble, à diverses opérations de recherche, jusqu'au départ de ce dernier en 1968.

Charles Sarrazin fait aussi occasionnellement des recherches sous-marines pour la Sûreté provinciale avec son propre équipement. Les méthodes de travail sont alors artisanales, mais le policier n'en n'est pas à ses premières armes. En 1946, il loue le premier appareil de plongée équipé d'un détendeur *Cousteau-Gagnan* pour participer aux recherches afin de retrouver le corps d'un enfant noyé aux Seize-Îles, dans les Laurentides.

En 1962, quatre garçons sont agressés et assassinés dans la région de Québec par Léopold Dion surnommé le « monstre de Pont-Rouge ». Toutes les pistes d'enquêtes con-

vergent vers les rivières Saint-Charles et Jacques-Cartier. Sarrazin et Lamoureux tentent, mais en vain, de retrouver ces jeunes. C'est la toute première fois que des *hommes-grenouilles* travaillent dans la région de Québec. Jusqu'alors, les recherches les confinent à la grande région de Montréal.



Canal Lachine, 1966

Collection Sûreté du Québec, fonds Charles Sarrazin

Jusqu'en 1943, le scaphandre alimenté en air provenant de la surface, avec son équipement lourd et sa tête de métal, demeure le seul moyen de s'engouffrer dans les profondeurs des eaux. En 1943, le commandant Jacques-Yves Cousteau et l'ingénieur Émile Gagnan inventent un premier scaphandre autonome qui fournit aux plongeurs une totale indépendance de mouvement. Ce nouvel appareil comporte un détendeur qui diminue la pression du gaz de même que des bouteilles, fournissant ainsi une entière autonomie aux plongeurs. Cette invention commercialisée en 1946 connaît aussitôt un grand succès et la plongée attire de nouveaux adeptes.

Autres temps, autres mœurs !

Les combinaisons des plongeurs n'ont pas toujours été étanches. Constatamment trempés, ils devaient lutter contre le froid.

Fort d'une croyance populaire à l'effet qu'un « petit verre de fort », ça réchauffait et surtout soucieux d'améliorer le confort des plongeurs par temps froid, le *directeur général* de l'époque, J. Adrien Robert, leur accorde en 1965, le privilège « *de se prévaloir d'un ou deux verres de cognac, avant et après chaque plongée* » en précisant cependant de « *faire usage de cette boisson alcoolique dans les cas seulement où les conditions atmosphériques sont inclementes et que la plongée sous-marine est rendue difficile ou même périlleuse par le refroidissement des eaux.* »

Or, on sait très bien aujourd'hui qu'il est dangereux de plonger après avoir consommé une boisson alcoolisée.

Charles Sarrazin suit des cours de plongée sous-marine de son propre chef et commence à développer son réseau de contacts à la Sûreté. Il prône la création d'une escouade de plongée sous-marine dont le recrutement pourrait se faire par le biais de l'École de police, mais ses demandes demeurent lettre morte.

Un premier mandat de plongée en 1966

En 1966, le premier ministre Daniel Johnson mandate la Sûreté pour faire des recherches sur ce qu'il est alors convenu d'appeler « la double tragédie de l'autoroute ». En moins d'une heure, deux voitures plongent dans la rivière des Prairies du haut du pont de l'ancien poste de péage sur l'autoroute 15. Sarrazin localise les deux véhicules. L'opération coûte moins cher à l'État puisque l'on n'a pas recours à des plongeurs privés. La Sûreté n'est toujours pas convaincue de se doter de

sa propre unité de plongée sous-marine.

Une première escouade à Montréal en 1971

Ce n'est que le 5 février 1971, soit cinq ans plus tard que Sarrazin est autorisé à recruter et à sélectionner des candidats pour constituer une première équipe. Il fait passer des examens d'aptitudes physiques et de plongée et choisit ses trois coéquipiers : Gervais Richard, Benoît Davignon et Michel Drouin. L'escouade s'installe au Grand quartier général, rue Parthenais, à Montréal. La Sûreté fait aussi l'acquisition d'un camion pour transporter l'équipement.

La première grande mission a lieu en mai 1971 lors du glissement de ter-

rain à Saint-Jean-Vianney, au Lac-Saint-Jean. La boue et les débris de toutes sortes rendent l'opération éprouvante et périlleuse. Au retour de l'expédition, deux membres quittent l'escouade.

L'importance de cette unité n'est toujours pas démontrée et il faut négocier sans cesse pour obtenir des équipements, des conditions de travail ou le remboursement de frais de déplacement et de repas. La partie n'est pas gagnée !

L'escouade relève alors des enquêtes criminelles. Elle est surtout sollicitée pour la recherche « d'exhibits » (pièces à conviction) : coffres-forts, armes ou voitures. Les recherches de personnes sont des cas d'exception. Elles ont lieu en réponse à des demandes politiques ou encore, sous la pression des médias.

Une deuxième escouade à Québec en 1975

De plus en plus, l'efficacité et la visibilité accordée à l'escouade confirment sa raison d'être. Une deuxième escouade voit même le jour à Québec, en 1975. André Vallée, jeune policier montréalais, de moins de deux ans d'expérience, obtient le mandat de mettre cette équipe sur pied. Les agents Jean Bernier et Luc Rodrigue l'assistent. Les candidats recherchés doivent avoir des connaissances et de l'expérience en plongée. Ils doivent également avoir des capacités physiques précises et subir des examens pratiques en eaux libres. Ces critères sont demeurés inchangés.



Rivière des Prairies, 1966
Collection Sûreté du Québec, fonds Charles Sarrazin



Charles Sarrazin, Gervais Richard, Michel Drouin et Benoît Davignon, 1971
Collection Sûreté du Québec, fonds Charles Sarrazin

L'équipe de Québec étant moins sollicitée que celle de Montréal, André Vallée insiste pour qu'elle effectue toutes les recherches de noyades rapportées. Le mandat des équipes de plongée s'élargit à la fin des années 70 et la recherche de personnes prend de plus en plus d'importance. En 1979, l'escouade des plongeurs s'intègre à l'unité d'urgence.

Modernisation et formation supérieure

À partir du milieu des années 80, de plus en plus d'écoles de plongée voient le jour au Québec et plusieurs entreprises spécialisées sont créées. Le nombre d'adeptes québécois augmente considérablement. Des accidents de plongée commerciale font découvrir aux plongeurs des équipements qui ne leur sont pas familiers de même que des pratiques différentes des leurs. Ils ressentent le besoin de parfaire leurs connaissances et se rendent compte que la formation sur le tas ne suffit plus. Le besoin d'être reconnus comme des professionnels du domaine et de s'ouvrir à de nouvelles pratiques devient incontournable. Ils acquièrent une formation supérieure qui comporte notamment des notions sur la physique de la plongée et les variations de pression.

L'ouverture de l'Institut maritime à Rimouski est un atout majeur pour l'unité et les plongeurs qui y sont formés de 1987 à 2003.

Professionalisme et crédibilité

Au début des années 90, le Québec enregistre un nombre record de décès à la suite d'accidents de plongée. Le coroner Boudrias fait appel aux plongeurs de la Sûreté du Québec qui collaborent à une enquête majeure ayant pour but de mieux comprendre le problème. André Vallée et Harold Sheppard participent activement à cette enquête. Leurs connaissances, leur crédibilité et leur professionnalisme sont alors mis en valeur. Le coroner contribue à mettre de l'ordre dans la pratique sportive de la plongée dont l'image est de plus en plus négative dans l'opinion publique. Les exigences pour les plongeurs de la Sûreté sont plus élevées que jamais et on les considère dorénavant comme des experts.

Nouvelles normes de sécurité

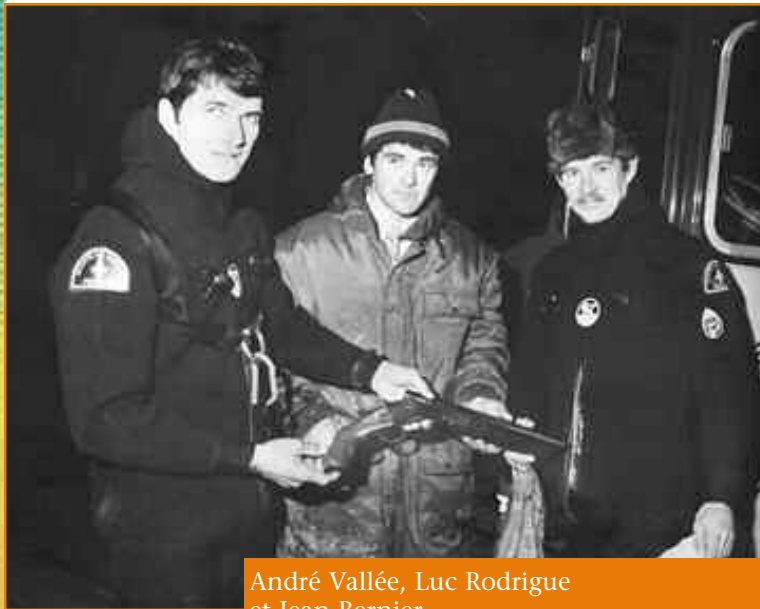
Une décision de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) renforce les règles de sécurité. Les plongeurs doivent dorénavant être au moins trois par équipe et ils ne peuvent descendre sous l'eau à plus de 130 pieds.

Aujourd'hui, lors d'une opération de plongée de la Sûreté, un seul plongeur travaille sous l'eau alors que les deux autres demeurent en surface. Selon la durée de l'opération, les trois plongent à tour de rôle. De plus, ils restent en communication radio constante.

Depuis 2004, la Sûreté assure elle-même la formation de ses plongeurs grâce au soutien de la Direction du développement de la formation.



Équipe Section d'urgence ouest (SUO), 2005
De gauche à droite Sergent Denis Groslot, agents André Aubry et Alain Thériault
Collection Sûreté du Québec, fonds Régis Émond



André Vallée, Luc Rodrigue
et Jean Bernier
Collection Sûreté du Québec, fonds Charles Sarrazin

Les plongeurs ne plongent que s'ils estiment, à l'unanimité, que leur sécurité n'est pas menacée. Les membres de l'unité n'ont jamais été contraints de plonger. Cette autonomie est grandement appréciée, ce qui peut expliquer, en partie, la stabilité de ses effectifs. Les plongeurs Harrold Sheppard et Ronald Cyr demeurent en fonction respectivement 30 et 26 ans à Montréal, tandis qu'André Vallée et Luc Rodrigue font partie de l'équipe de Québec durant 26 ans.

Des plongeurs qui font l'envie de leurs confrères

Comme c'est le cas pour les maîtres-chiens, les plongeurs de la Sûreté sont exclusivement assignés à la plongée alors que leurs confrères nord-américains cumulent plusieurs tâches. Les plans d'eau sont nombreux au Québec et ils sont répartis sur un vaste territoire. Les plongeurs sont donc plus fréquemment appelés à intervenir en assistance, contrairement à ceux des autres provinces ou des états américains.

En 1987, pour la toute première fois à la Sûreté du Québec, des techniciens en explosifs sont formés en plongée.

Les équipes actuelles

La Sûreté compte actuellement trois plongeurs à Québec et à Montréal et deux techniciens en explosifs formés en plongée, à Québec.

Même si les équipements utilisés aujourd'hui sont à la fine pointe de la technologie, les techniques de fouille ont peu évolué. L'obstacle majeur des plongeurs est l'obscurité. Dans la majorité des cas, ils ne voient presque rien devant eux tellement les eaux explorées sont troubles ou polluées. Les recherches s'avèrent plus fructueuses lorsque les informations transmises sont exactes. Cependant, les membres de l'escouade sont toujours attendus avec impatience, autant par les agents et les enquêteurs, la population et les médias, que par la famille et les proches d'une personne disparue.

Communication et sécurité demeurent en tout temps les mots d'ordre des plongeurs. Les familles et les enquêteurs sont informés à



Équipe Section urgence est (SUE), 2005
De gauche à droite Sergent Yves Michaud,
agents Alain Cyr et Régis Émond
Collection Sûreté du Québec, fonds Régis Émond

chacune des étapes de l'opération. Il en est de même lorsque les recherches doivent être interrompues pour diverses raisons.

Les plongeurs représentent souvent le dernier espoir pour les proches des victimes. Ils doivent souvent abandonner les recherches. C'est la partie la plus délicate de leur travail.